



Tâche QP-19 : Création et appui à une base de données européenne de questions à choix multiples pour le niveau de commandement

Recommandations des experts du CESNI/QP

Extrait du document CESNI/QP (22) 29

1. **Limiter l'étendue de la base de données dans un premier temps** (= contenant uniquement des questions et réponses pour le certificat de qualification de conducteur) et **créer une base de données facile à mettre en œuvre**, contenant des questions d'examen provenant des États membres participants ou d'autres sources vérifiées (par exemple, des consultants),

Les principales raisons sont la préférence exprimée par les parties prenantes pour des résultats tangibles et rapides pour la base de données en tant que telle, et l'importance de l'autonomie des États membres en ce qui concerne l'assemblage et l'administration des examens.

Une option serait de disposer à un stade précoce d'une méthodologie pour sélectionner et attribuer une valeur à une question et, dans la mesure du possible, de générer des examens automatiquement.

Par la suite, la base de données pourrait être étendue à des questions et réponses concernant des autorisations spécifiques.

À terme, la base de données pourrait être encore étendue pour y inclure un processus de travail (pour générer des examens automatiquement) et un système d'évaluation. Pour toutes les questions, il conviendra de se référer aux règlements afin de maintenir les questions à jour.

2. **Garantir la possibilité d'importer, d'exporter et de publier les questions de la base de données,**

Ces fonctions suffiront dans un premier temps.

Dans la phase initiale, la base de données devrait déjà comprendre des fonctions de base, telles que la sélection et le tri, qui sont nécessaires pour une récupération efficace des questions.

3. **Recueillir, conserver et fournir les questions dans une seule langue et, pour des raisons essentiellement pratiques, il est suggéré que cette langue soit l'anglais,**

Il serait envisageable de conserver la version linguistique originale d'une question à des fins de documentation. Les questions doivent être formulées de manière non équivoque, afin d'éviter tout malentendu quant à leur interprétation. De manière générale, le groupe de volontaires pourrait continuer à travailler en langue anglaise. Les experts devront posséder des connaissances nécessaires pour la révision de la terminologie linguistique.

Autres recommandation en ce sens : n'utiliser que des questions à choix multiples dans un premier temps, mais garder des options ouvertes pour d'autres types de questions à l'avenir,

Cette solution semble acceptable pour les parties prenantes et réduit les coûts et la complexité à court terme.

Aspects supplémentaires concernant le logiciel, les solutions Cloud, la procédure d'authentification et le stockage des données des utilisateurs :

- Réaliser une étude succincte pour la sélection du logiciel ;

Consulter les États membres qui ont de l'expérience en la matière ; prendre une décision après avoir comparé les avantages et les inconvénients des options disponibles.

- Décider si les données peuvent ou non être stockées dans le Cloud,
- Choisir une procédure d'authentification solide et fiable pour tous les utilisateurs, après avoir comparé les avantages et les inconvénients de chaque option,
- Pour les données relatives aux utilisateurs, appliquer des procédures d'enregistrement des données conformes aux réglementations relatives à la protection des données qui sont en vigueur dans les États membres du CESNI, afin de respecter lesdites réglementations,

Veiller à ce que chaque membre puisse bénéficier de la nouvelle base de données,

Celle-ci ne doit constituer un retour en arrière pour aucun des États membres.

L'intérêt de tous est de disposer d'un ensemble harmonisé de questions et de réponses pour les examens au sein des États membres du CESNI.

4. Confier au CESNI la responsabilité pour le contenu, l'exploitation et l'entretien de la base de données,

Cette option bénéficie d'un large soutien de la part des États membres ; toute autre option serait illogique. Le CESNI pourrait déléguer certaines parties du travail opérationnel à une équipe hébergée par une autre organisation. Il a été suggéré que la CCNR soit la seule autre organisation à laquelle des parties du travail opérationnel pourraient être déléguées.

Cette recommandation comporte plusieurs aspects :

- a) **Élaborer des normes de qualité et des conditions procédurales pour les États membres,** en vue de leur contribution aux questions de la nouvelle base de données internationale,
- b) Créer des **procédures de révision et d'approbation,**
- c) Formuler les **conditions pour l'exportation de questions** de la base de données par les États membres.
- d) **Recruter une équipe de projet (restreinte et dédiée) chargée d'élaborer des procédures et des lignes directrices.** Cette équipe de projet devra rendre compte au comité de pilotage (désigné par le CESNI).

5. Étudier les options de financement en vue d'une planification détaillée du projet avec une aide externe et prévoir environ 2 à 3 ans pour la mise en œuvre complète,

Sur la base des meilleures pratiques avec des projets d'envergure similaire, c'est selon le rapport de Cito le délai généralement nécessaire pour établir une base de données opérationnelle.

Avant tout recrutement, il conviendra de définir les critères pour la base de données dans son intégralité, ainsi que le point de départ et d'arrivée du projet.

6. Envisager le recours à un **soutien externe (également des experts ADN) pendant la phase de démarrage de la base de données**, si le CESNI nécessite des conseils pour les prochaines étapes de la création d'une base de données de questions,
7. **Inviter officiellement CBR et jusqu'à trois autres organisations « pionnières »** (par ex. contribution du projet COMPETING) à partager (A) une partie de leur base de données de questions, et (B) leur savoir-faire, leurs procédures et leurs manuels sur le processus de rédaction et d'enregistrement dans la base de données de questions.

Un groupe de quatre organisations pionnières peut être considéré comme une « masse critique » suffisante. Ce groupe d'organisations/États membres pourrait piloter le projet.

Le projet disposera alors d'une base solide sur laquelle il pourra s'appuyer et se développer. Les autres États membres devraient être tenus informés du projet pour leur permettre de le rejoindre à tout moment.
